



Recommandation de sécurité No. 25

Date de la publication	22.10.2020
No. reg. du rapport final	2019111502
Déficit de sécurité	Lorsque deux chantiers émanant de deux services se déroulent simultanément dans un même périmètre, sous la conduite du même coordinateur de chantiers, la planification et la définition des mesures de restrictions d'exploitation communes aurait été judicieuse. Une définition claire des restrictions d'exploitation aurait permis d'unifier les procédures pour le retour des deux convois à la fin des travaux. Un manque de planification des travaux est propice à l'erreur.
Recommandation de sécurité	Afin d'unifier les processus des travaux, CFF Infrastructure devrait s'assurer que, lorsque deux chantiers se déroulent simultanément dans un même périmètre, les services impliqués se coordonnent afin de planifier des mesures de restrictions d'exploitation communes
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport de première information Rapport final